

MAIRIE DE COLOMBIER FONTAINE (Doubs)

PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL tenue le 20 SEPTEMBRE 2018

Séance n° 39

Le vingt septembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal convoqué le 06/09/2018 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle LEFEVRE.

Présents :

1. Danièle LEFEVRE (procuration d'Eric SAINTVOIRIN)
2. Olivier BONGEOT
3. Michel BARLOGIS
4. Nathalie JEANNEY
5. René DJAKONI (procuration de Marielle SIMONIN)
6. Roland FRAISSE
7. Géraldine SPARAPAN (procuration de Gabriella HONORIO ACOLAT)
8. Joël GEOFFROY

Absents excusés : Eric SAINTVOIRIN (procuration à Danièle LEFEVRE)
Gabriella HONORIO ACOLAT (procuration Géraldine SPARAPAN)
Marielle SIMONIN (procuration à René DJAKONI)
Céline HERRMANN

Absents non excusés : Matthieu ROGGY
Liliane FOCK
Christophe PRETAT

Refus de Monsieur DJAKONI d'être secrétaire de séance, car il estime être trop souvent sollicité (3 fois sur 40 séances).

Secrétaire de séance : Roland FRAISSE

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du procès-verbal du 11 Juillet 2018
2. Règlement général de la distribution d'eau potable de la commune
3. Fonds de solidarité pour le logement (FSL) & Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD)
4. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Doubs
5. Rapport annuel des mandataires de l'assemblée spéciale des actionnaires publics administrateurs d'Ideha – Année 2017 (reçu en Mairie le 31/08/2018)
6. Intercommunalité
 - ♦ Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés
 - ♦ Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
7. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du procès-verbal du 11 Juillet 2018

Le compte-rendu de la séance du 11 juillet dernier est approuvé par :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

2/ Règlement général de la distribution d'eau potable de la commune

La commune de Colombier-Fontaine exploite en régie directe le service Eau,

Madame le Maire expose au conseil l'importance du règlement du service des eaux qui doit préciser les règles de fonctionnement du service, clarifier les relations entre le service et ses usagers et prévenir les contentieux,

Le règlement général de la commune de la distribution d'eau potable a été voté par délibération n°2563 en date du 21/04/2011,

Considérant la nécessité de modifier certains articles dudit règlement exposant les relations entre l'exploitant du service eau et ses usagers et de préciser les droits et obligations respectifs de chacun,

Après avis de l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires du Doubs (ADAT25) et des membres des commissions municipales en date du 11/09/2018,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

ADOpte le nouveau règlement du service Eau dont le texte est joint en annexe qui annule et remplace celui voté en 2011.

3/ Fonds de Solidarité pour le Logement & Fonds d'Aide Aux Accédants à la Propriété en Difficulté

a/ Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement intervient pour aider toutes personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir, et y disposer de la fourniture d'eau et d'énergie.

En matière d'aides financières, 3 765 ménages du département ont bénéficié en 2017 des aides du FSL pour un total de 1 578 974 €.

Le FSL est alimenté par la contribution du Département et par les contributions volontaires des collectivités locales et de différentes structures oeuvrant en matière de logement.

Le niveau attendu de notre participation est de 0,61 € par habitant, soit $1\,381 \text{ h} \times 0,61 \text{ €} = 842,41 \text{ €}$.

Après étude et discussion, le conseil municipal marque son accord par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

b/ Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

L'intervention du FAAD a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social et, le cas échéant, une aide financière. Ce fonds est alimenté par les contributions des communes et de leurs groupements, de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, de la Mutualité Sociale Agricole, d'Actions Logement Services.

Le niveau attendu de notre participation est de 0,30 € par habitant, soit $1\,381 \text{ h} \times 0,30 \text{ €} = 414,30 \text{ €}$.

Après étude et discussion, le conseil municipal marque son accord par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

4/ Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Doubs

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- Que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques,
- Que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1^{er} semestre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le Code des assurances,

Vu le Code des marchés publics,

DECIDE d'accepter la proposition suivante :

× Courtier/Assureur : Sofaxis / CNP

× Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019

× Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois

× Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager)

× Conditions :

♦ *Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL*

- taux : 5,95 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

♦ *Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public*

- taux : 1,10 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

PREND ACTE que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le Centre de Gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de la collectivité

AUTORISE

✓ Madame le Maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats)

✓ Madame le Maire à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le Centre de Gestion du Doubs

✓ le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, de l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5/ Rapport annuel des mandataires de l'assemblée spéciale des actionnaires publics administrateurs d'Ideha – Année 2017 (reçu en Mairie le 31/08/2018)

Ce document doit être présenté en conseil municipal.

Ideha dispose de 59 logements sur notre commune, 7 entrées ont eu lieu en 2017 soit un taux de rotation de 20,3 %.

Des gros travaux d'entretien réalisés en 2017 ont eu lieu :

- aux Charmes (Elagage et Réfection cabine ascenseur)
- au Stade (Installation de panneaux d'affichage et Elagage).

Monsieur Roland FRAISSE expose son rôle au sein d'Ideha.

6/ Intercommunalité

a) Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du Service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Par courrier du 23 juillet dernier, Pays Montbéliard Agglomération nous a demandé de porter à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel 2017 validé en conseil communautaire du 28 juin. Ce rapport est mis à disposition des conseillers municipaux et des administrés au Secrétariat de Mairie. Madame le Maire en fait la présentation.

b) Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Pays Montbéliard Agglomération nous a transmis par courrier du 7 août dernier, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour présentation en conseil municipal. Ce document est mis à disposition des membres du conseil ainsi que des administrés au Secrétariat de Mairie.

Madame le Maire fait lecture de ce rapport.

c) Bureau des Maires du 13/09/2018

- Demande conjointe de Colombier et Lougres à PMA pour prendre en charge la passerelle dans le cadre du tourisme. PMA a renvoyé ce dossier auprès de la Région qui serait éventuellement intéressée.
- PMA étudie pour 2019 la possibilité de procéder à une levée par semaine des OM durant la période d'été. A suivre.
- une structure de jeux va être installée vers les Boud'Choux.

7/ Informations diverses

- Décision de Madame le Maire en date du 31/08/2018 pour le renouvellement de la ligne de trésorerie de 150 000 € auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté pour une durée de 1 an.
- Décision de Madame le Maire en date du 06/09/2018 pour la réalisation d'un emprunt de 520 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour une durée de 30 ans avec taux révisable.
- Présentation des plans pour logements de l'ex-Champ de Foire début octobre par Ideha,
- Contact avec l'ADU pour le PLU,
- Reprise de la procédure pour abandon manifeste de l'immeuble Jeanney rue de la Douve,
- Travaux dans le ruisseau du Bié : inventaire des rives réalisé semaine 38 et piquetage prévu semaine 39
- Falaise du Graverot : réunion avec Monsieur le Sous-Préfet le 20 au matin. Une réunion d'informations auprès des conseillers municipaux aura lieu le 9 octobre prochain.
- Dossier des mauvais branchements en cours rue du Coutremont et autres
- Relance à faire auprès du SDIS de Besançon pour l'acquisition de la plate-forme.
- Demande de Benjamin Clément pour l'acquisition d'une parcelle de terrain communal : à voir au prochain conseil municipal.
- Demande d'occupation de cellule commerciale sur l'ex site Baumann de la SARL Hennequin : à voir au prochain conseil municipal.
- Droit de passage vers chez Sauter rue de la Chaiserie : à voir au prochain conseil municipal
- Projet éolien : dépôt du dossier en Préfecture le 6 août dernier. Le Préfet a jusqu'au 06/01/2019 pour se prononcer.
- Remerciements de l'association Colombier Fitness pour la subvention annuelle.

- Remerciements à Joël GEOFFROY pour le prêt de sa chargeuse qui a servi à étendre les copeaux de l'aire de jeux.

Clôture de la séance à 19h45

Prochain conseil municipal le 16 octobre à 19h00

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.